



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00196

Numéro SIREN : 430 355 495

Nom ou dénomination : C'PRO GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2012 sous le numéro de dépôt A2012/006001

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **ROMANS SUR ISERE**



547908

**Dénomination :** C'PRO GROUPE  
**Adresse :** 53 avenue Des Langories 26000 Valence -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2000B00196  
**n° d'identification :** 430 355 495  
**n° de dépôt :** A2012/006001  
**Date du dépôt :** 25/10/2012

**Pièce :** Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte du 26/07/2012



547908

**C'PRO GROUPE**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 1.120.000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 53, AVENUE DES LANGORIES – 26000 VALENCE**  
**RCS ROMANS 430.355.495**

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE ROMANS LE  
25 OCT 2012

L'An deux mille douze  
Le 26 juillet  
A 11 Heures 30

Les associés se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Jean-Pierre PEDRENO, co-commissaire aux comptes titulaire dûment convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juillet 2012, est présent.

Monsieur Jean-François PISSETAZ, co-commissaire aux comptes titulaire dûment convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juillet 2012, est présent.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Eric BRENIER, ès qualité de Président de la société.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 112.000 actions sur les 112.000 formant le capital social et ayant droit de vote. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre adressée à chaque associé,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé à chacun des co-commissaires aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012,
- les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2012,
- le rapport de gestion du Président sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ainsi que les rapports des co-commissaires aux comptes,
- le texte de projet de résolutions,
- les documents de vote par correspondance.

Le président rappelle ensuite que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

**ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

- .....

- décision à prendre suite à expiration du mandat des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant (Mr Jean-Pierre PEDRENO et la société MAZARS & SEFCO),
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- questions diverses.

.....  
.....  
Puis il présente les comptes annuels et donne lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe établis par le Président et des rapports des co-commissaires aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

.....  
.....  
**CINQUIEME RESOLUTION**

Les mandats de Monsieur Jean-Pierre PEDRENO et de la société MAZARS & SEFCO, co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant, venant à expiration, l'assemblée générale décide :

- de nommer MAZARS & SEFCO ayant ses bureaux 5 Avenue de Verdun - Le Forum - 26000 VALENCE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices et ce, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PEDRENO,

- de nommer Monsieur Philippe AUBERT ayant ses bureaux 5 Avenue de Verdun - Le Forum - 26000 VALENCE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices et ce, en remplacement de la société MAZARS & SEFCO.

Les mandats des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....  
.....  
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Extrait certifié conforme  
Le Président  
Monsieur Pierre-Eric BRENIER

